

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-72

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 29 août 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Etienne - BOISSET Julien - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MATHURIN Christian - SEGOND Éric.

Absents : DEHOUX Brigitte - LUTZ Sandrine - REYNAUD Pascale

Pouvoir : DEHOUX Brigitte à SEGOND Éric - REYNAUD Pascale à ARDUIN Annie

Secrétaire de séance : SEGOND Éric

Objet : PROMESSE UNILATÉRALE D'ACHAT AVEC LA SAFER

- **Vu** la délibération 2014-53 du 30 juillet 2014 cédant des parcelles communales constructibles au lieu-dit « la Ville »,
- **Vu** la délibération 2019-48 cédant le lot n°2

Monsieur le Maire présente la proposition de vente des parcelles n°3753 et n°3755 section F au prix de 30 000,00 € TTC à la SAFER qui a d'ores et déjà attribué le bien à Monsieur Jonathan JOLY pour un projet de résidence principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer la promesse unilatérale de vente avec la SAFER.

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente. Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
M. SECONO

